

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 13 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 6 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Philippe DELARUE

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Laurent PEREZ
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023** est approuvé à l'unanimité.

**RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ST EXUPÈRE - DEVIS
(28-2023)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du mur de soutènement au niveau du croisement entre l'avenue Calamun et la rue Saint Exupère s'est effondré.

Il convient de tout mettre en œuvre pour le réparer avant les vacances estivales afin de sécuriser les lieux et recréer une voie de circulation des véhicules.

L'entreprise Pierres et Bois propose de reconstruire ce mur en réutilisant les pierres existantes pour un montant de 35 409,50€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Pierres et Bois pour le montant de 35 409,50€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau